

Au personnel soignant

Office du Médecin cantonal  
Maladies transmissibles

Réf. : Dr E. Masserey/cw

Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

### Vaccination contre la grippe et port de masque – directive cantonale

Madame, Monsieur,

Nous vous encourageons vivement, comme chaque année, à vous faire vacciner contre la grippe saisonnière afin de protéger vos patients contre une possible contamination de votre part. Pour celles et ceux qui ne seraient pas vaccinés, nous demandons le port d'un masque chirurgical dès l'arrivée et jusqu'au départ du service de soin/hébergement. Cette mesure, est en accord avec la stratégie nationale GRIPS de lutte contre la grippe. Elle sera appliquée sur l'ensemble des établissements de soins vaudois.

Tout en relevant que la protection par la vaccination est la mesure à privilégier car elle confère une meilleure protection, le port de masque chirurgical offre une alternative raisonnable et justifiée aux soignants qui refusent la vaccination.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

  
Dr Karim Boubaker  
Médecin cantonal

  
Dr Eric Masserey  
Médecin cantonal adjoint

#### **Copie**

- Dr Ch. Petignat, SMPH
- Dr G. Zanetti, SMPH